

Le 10 octobre 2017

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DE LA FUSION  
CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale d'approbation de la fusion entre le CRE Auvergne et le CRE Rhône-Alpes se tiendra le :

**Jeudi 9 novembre 2017 à 14h à**

**Hippodrome de Feurs**

**Boulevard de l'Hippodrome,**

**42110 FEURS**

Les adhérents des CRE Auvergne et Rhône-Alpes au 31 août 2017, pourront voter **exclusivement par internet du mercredi 25 octobre à 8h00 au jeudi 9 novembre à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si ses membres présents ou représentés sont porteurs d'au moins la moitié des voix.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2017 et intégrés dans le traité de fusion,
- Approbation du traité de fusion et ses annexes,
- Présentation du rapport moral de l'exercice 2016-2017,
- Questions diverses

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 2 premiers points de l'ordre du jour.

**Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet de 13h30 à 14h30, munis du document « instructions de vote » portant les codes confidentiels.**

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site internet ou au siège de votre Comité Régional d'Équitation sur rendez-vous.

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du vendredi **10 novembre à 8h jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum **le 16 novembre 2017 à 14h00** à l'Hippodrome de Feurs, Boulevard de l'Hippodrome, 42110 à Feurs.

Pour la seconde Assemblée, le bureau de vote internet sera ouvert sur place de **13h30 à 14h30**. Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations les meilleures.



Robert Maury  
Président du CRE Auvergne



Yves Tourvieille  
Président du CRE Rhône-Alpes